

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 09 Juillet 2019
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 25 Suppléant : 1 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 129/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle hors-sac / Sur-Lyand à Corbonod, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 juillet 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT donne son pouvoir à Paul RANNARD, Alain CAMP donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Alain LAMBERT, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Grégoire LAFAVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Thierry DEROBERT, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Vente terrain ZAC I de la Semine

Vu la délibération N° CC 232/2018 du 11/12/2018 autorisant la rétrocession des terrains et équipements de la ZAC I de la Croisée (créé par l'ex CC Semine avant la fusion),
Vu l'acte de rétrocession signé le 19/06/2019 avec la Ste TRERACTEM afin de rétrocéder à la CC Usses et Rhône les parcelles restant à commercialiser et les espaces publics constituant la ZAC I de la Croisée,
Vu le Projet déposé par Mr BERTRAND Serge et Mme NUNES Geneviève portant acquisitions des parcelles cadastrées à la commune de Chêne-en-Semine au lieudit « La grande Combe » sous les numéros ZB 168 (27 ares 78 centiares) et ZB 185 (7 ares 88 centiares).

Ainsi qu'une extension parcellaire d'environ 120 m² issus de la parcelle ZB 172.
Le projet de création d'une pépinière réalisée sur une surface de plancher d'environ 900 m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession des parcelles situées sur la ZAC I de la croisée, commune de Chêne en Semine, cadastrées section ZB 168 et 185 pour 35 ares 66 centiares ainsi qu'environ 120 m² tirés de la parcelle ZB 172, aux époux Bertrand Serge et Mme née Nunes Geneviève
DIT que le document d'arpentage des 120 m² à tirer de la parcelle ZB 172, sera établi par le Cabinet Monod-Ursot, géomètres experts à Bellegarde sur Valserine (01)

DIT que les frais de document d'arpentage et de bornage définitif seront à la charge de la CC Ussets et Rhône

FIXE le prix de vente du mètre carré à 25 € HT le mètre carré, prix pratiqué jusqu'alors, conformément aux autres cessions déjà accordées sur les ZAC de la Croisée

DIT que les frais d'acte seront à la charge du preneur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.